

# MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

## AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET NATIONAL

Date de lancement : 29 Novembre 2023  
Appel d'offres : N° 004/MAEP/DGA/BVTA/2023  
Nom du projet : Travaux de viabilisation et de construction du site de la Base de Vulgarisation des Techniques Agricoles (BVTA)  
Source de financement : Etat gabonais

### 1. OBJET

Par le présent appel à manifestation d'intérêt, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage et de la Pêche, se propose d'arrêter une liste restreinte des bureaux de contrôle qualifiés qui seront appelés à soumissionner pour le contrôle et le suivi des travaux de viabilisation et de construction de la Base de Vulgarisation des Techniques Agricoles (BVTA) à Kango dans la province de l'Estuaire.

### 2. PARTICIPATION

Le présent appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux bureaux de contrôle nationaux qui ne sont pas concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant code des marchés publics.

### 3. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridique, technique et financière.

### 4. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent comprendre les éléments suivants :

- une déclaration de manifestation d'intérêt signée du représentant du consultant faisant apparaître son nom, sa qualité, son adresse, sa nationalité et les pouvoirs qui lui sont délégués;
- les documents arrêtant la constitution ou le statut, le lieu d'enregistrement et le domicile légal de la société. Ces documents comprennent l'agrément de commerce ou registre de commerce;
- une attestation de non faillite délivrée par le tribunal compétent du lieu du siège social du consultant et datant de moins de six (6) mois;
- une attestation d'imposition prouvant que le candidat est à jour de ses obligations fiscales au titre de l'année 2022 ou une attestation de situation fiscale datant de moins de 06 mois (sauf s'il bénéficie d'une dérogation) ;
- une attestation CNSS du trimestre du deuxième trimestre 2023 ;
- une attestation CNAMGS du deuxième trimestre 2023 ;
- une attestation de non exclusion aux marchés publics délivré par l'ARMP ;
- un Accusé de Réception du Formulaire de Divulgaration des Bénéficiaires Effectifs du Candidat délivré par la Direction Générale des Marchés Publics ;
- un relevé d'identité bancaire ;
- une liste du matériel, le cas échéant ;
- une liste du personnel clé avec leurs fonctions respectives et leurs CV signés ainsi qu'une copie des diplômes traduits et authentifiés par l'autorité compétente;
- les références générales et spécifiques du candidat dans le domaine concerné par l'appel à manifestation d'intérêt (joindre les fiches projets

- précisant la valeur en FCFA des prestations réalisées)
- une liste des sous-traitants, le cas échéant.

Les candidats peuvent s'associer et présenter une candidature unique. Pour cela, ils doivent présenter un accord de groupement entre bureaux. Cet accord doit préciser le statut juridique, le chef de file du groupe, le rôle et les titres de chaque membre. Chaque membre doit, par ailleurs, produire les pièces demandées ci-dessus.

Ils ne doivent comporter aucune proposition financière et être présentés en un (1) original et quatre (4) copies.

### 5. CRITERES DE PRESELECTION

Les candidatures seront examinées suivant les critères ci-dessous :

- le candidat doit justifier d'une expérience de plus de cinq (05) dans les prestations similaires ;
- le candidat doit justifier d'un personnel clé en adéquation avec la mission;
- le candidat doit justifier des moyens matériels et techniques adéquats;
- le candidat doit justifier d'un chiffre d'affaires moyen de 20 000 000 FCFA, pendant les cinq (05) dernières années;
- le candidat doit justifier d'une capacité financière lui permettant de démarrer l'exécution des prestations dès la notification du marché (joindre les documents attestant l'accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédits, etc.);
- le candidat ne doit pas avoir d'antécédent de non exécution de marché. Le soumissionnaire doit établir qu'il a exécuté et achevé tous les marchés obtenus pendant au moins les trois (3) dernières années, et qu'il n'a pas de litige qui lui soit imputable en cours avec l'Administration.

### 6. DATES LIMITES DE DEPÔT DES OFFRES, LIEU DE DEPÔT ET D'OUVERTURE DES PLIS

Les dossiers d'appel à manifestation d'intérêt doivent être envoyés à l'adresse ci-dessous, au plus tard le mardi 28 Décembre 2023 à 9 heures. Les plis seront ouverts en présence des représentants des candidats qui le souhaitent à la même date à le mardi 28 Décembre 2023 à 11 heures dans la salle de réunion de la Direction Générale de l'Agriculture sise à Batavéa derrière l'immeuble Rénovation (Libreville).

Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche

Direction Générale de l'Agriculture

BP : 551 Libreville, Tel : 011 76 00 55

Le Directeur Général des Marchés Publics

Commissaire Général Sylvie NGUEMBHYT



Le Directeur Général de l'Agriculture

Arnaud KOMBILA MUSSAVU

